



INVITATION

Anne-Marie THÉVENET, Maire de Chémery
et le Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
qui aura lieu

le dimanche 14 janvier 2024 à 11h00
à l'Espace Beaumont

rue Clotaire Paumier – 41700 CHÉMERY

Un cocktail sera offert à l'issue de la cérémonie



**Nouveau food-truck
en page 11**

Ne jetons plus,
réparons ensemble nos objets !



**Repair Café
en page 20**



**Journée Défense et Citoyenneté
en page 24**

MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Une nouvelle année débute et ce sera déjà la quatrième de notre mandature.

Cette année, il faut espérer des jours meilleurs, car au vu des évènements climatiques, de l'actualité nationale et internationale, il est légitime d'avoir des inquiétudes.

Les budgets sont impactés par la hausse du prix des énergies, malgré les solutions mises en place pour réduire les coûts (baisse des températures dans les locaux, réverbères éteints la nuit, ...).

Mais restons optimistes, nous nous engageons à vous donner le sourire et vous proposons des animations ou spectacles tout au long de l'année. Les associations s'impliquent aussi pour vous donner du plaisir et de la joie.

En attendant les vœux le dimanche 14 janvier, continuons sur le chemin du dynamisme et de l'espoir tout en restant conscients des difficultés.

Nous demeurons attentifs à vos besoins du quotidien en garantissant une proximité si essentielle à chacun.

Je vous souhaite une belle année 2024, la santé en priorité à vous et les vôtres.

Anne-Marie THÉVENET



LE RESPECT DES CHEMINS RURAUX ET L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Nous constatons sur notre commune un empiètement des chemins communaux.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de faire emprise sur ces chemins et leurs dépendances.

Conservation et surveillance (Articles D161-14 du Code Rural) :

« Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies, notamment :

- Alinéa 1 : D'y faire circuler des catégories de véhicules et de matériels dont l'usage a été interdit par arrêté du maire, dans les conditions prévues à l'article D. 161-10 ;

- Alinéa 2 : De les dépaver, d'enlever les pierres ou autres matériaux destinés aux travaux de ces chemins ou déjà mis en œuvre ;

- Alinéa 3 : De labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances ;

- Alinéa 4 : De faire sur l'emprise de ces chemins des plantations d'arbres ou de haies ;

- Alinéa 5 : De creuser aucune cave sous ces chemins ou leurs dépendances ;

- Alinéa 6 : De détériorer les talus, accotements, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites ;

- Alinéa 7 : De rejeter sur ces chemins et leurs dépendances des eaux insalubres ou susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique ;

- Alinéa 8 : De mettre à rouir des plantes textiles dans les fossés ;

- Alinéa 9 : De mutiler les arbres plantés sur ces chemins ;

- Alinéa 10 : De dégrader les appareils de signalisation et leurs supports, les bornes ou balises des chemins, les plantations, les ouvrages d'art ou leurs dépendances, les revêtements des chaussées et, d'une façon générale, tout ouvrage public situé dans les emprises du chemin, notamment les supports de lignes téléphoniques ou de distribution d'énergie électrique ou d'éclairage public ;

- Alinéa 11 : De faire des dessins ou inscriptions ou d'apposer des placards, papillons ou affiches sur ces mêmes chemins et ouvrages ;

- Alinéa 12 : De déposer sur ces chemins des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation, notamment d'y jeter des pierres ou autres matières, d'y amener par des véhicules, en provenance des champs riverains, des amas de terre, d'abandonner sur la chaussée des produits tombés de chargements mal assurés, tels que fumiers, pulpes, graviers, gravois, et d'une manière générale de se livrer à tout acte portant atteinte ou de nature à porter atteinte à l'intégrité des chemins ruraux et des ouvrages qu'ils comportent, à en modifier l'assiette ou à y occasionner des détériorations. »

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation évolue en 2023 (Source www.gouvernement.fr)

- Depuis le 1^{er} janvier 2023, un logement ne peut plus être loué si sa consommation d'énergie dépasse le seuil de 450 kWh/m²/an
- Les logements classés G ne pourront plus être loués à compter de 2025, les logements classés F à compter de 2028.

Il existe des aides à la rénovation énergétique dans le Loir-et-Cher :

- MaPrimeRénov' : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- Les aides locales : vous pouvez retrouver sur le site de l'ADIL toutes les aides locales disponibles dans le Loir-et-Cher, spécifiques à la région.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de faire appel à un professionnel certifié RGE :

- Retrouvez la liste des artisans-chauffagistes certifiés RGE et QualiPAC pour l'installation d'une pompe à chaleur à Blois et dans sa région sur le site www.hellowatt.fr/pompe-a-chaaleur/installation-pompe-chaaleur/installateur/Blois
- Retrouvez la liste des professionnels certifiés RGE pour installer des panneaux solaires sur le site www.hellowatt.fr/panneaux-solaires-photovoltaiques/installateurs/loir-et-cher/

INFORMATIONS ENEDIS


ENEDIS

En cas d'incident sur le réseau électrique, **consignes à respecter**

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone

09 726 750
+ N° de département

 Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune : www.enedis.fr/panne-et-interruption

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, , Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Alain ANGIER, Sébastien PICOTIN.

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 14

La séance est ouverte à 20h05.

1° Désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

L'article L.111-1 du CGCT stipule que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ».

En application de la loi 3DS du 21 février 2022, il est demandé aux collectivités territoriales de désigner un référent déontologue élus.

Après délibération, Il est décidé de désigner Maître Emmanuelle FOSSIER, avocat au barreau de Blois.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Avis du conseil municipal sur le mode d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers.

Par décision en date du 27 septembre 2022, la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Chémery a proposé que soit mise en œuvre la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers.

Après enquête publique sur le mode d'aménagement et sur le périmètre, du 21 février au 24 mars 2023, la commission communale a, dans sa séance du 11 mai 2023, arrêté ses propositions qui ont fait l'objet d'un affichage en mairie de Chémery du 13 juillet au 11 août 2023 et en mairie de Méhers du 17 au 31 juillet 2023, conformément aux dispositions de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime.

En application de cet article, il appartient au conseil municipal d'approuver les prescriptions définitives visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, les propositions définitives pour l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et le périmètre proposé.

FAVORABLE : 14 DEFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

3° Proposition d'achat d'une parcelle communale par le propriétaire du 61, Rue Nationale.

Afin de créer une entrée Rue de la Mairie pour sa propriété sise 61, Rue Nationale, où l'accès actuel est dangereux sur la RD 956, le propriétaire propose à la municipalité de lui acheter une partie de la parcelle AC 208.

VOTE : POUR : 0 CONTRE : 11 ABSTENTION : 3

4° Régie « location des salles des fêtes » : tarifs complémentaires.

Il s'agit de rajouter le tarif « forfait pour charges (eau et électricité) » aux associations lors des locations gratuites de l'espace Beaumont (115 €).

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Délégation au Centre de Gestion de la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Le législateur a prévu que les collectivités et leurs établissements publics puissent déléguer sa mise en œuvre à leur Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a mis en place ce dispositif.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce dispositif et de signer une convention avec le Centre de Gestion.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 (suite)

6° Budget communal : décision modificative budgétaire.

Il est proposé les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- - Dépenses imprévues	-10.000,00 €			
012 – 6411 personnel titulaire		+ 2.000,00 €		
012 – 6413 personnel non titulaire		+ 8.000,00 €		
TOTAL	-10.000,00 €	+ 10.000,00 €		

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7° Budget annexe « MAFPA » : décision modificative budgétaire.

Il est proposé d'ouvrir des crédits selon :

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - 60612 - dépenses d'énergie		+ 53.500,00 €		
012 – 6411 – rémunération titulaires		+ 11.000,00 €		
012 – 6453 – cotisations retraite		+ 6.000,00 €		
013 – 6419 – remboursement sur rémunérations				+ 67.100,00 €
77 – 7788 – produits exceptionnels				+ 3.400,00 €
TOTAL		70.500,00 €		70.500,00 €

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8° Réhabilitation du site du stade : choix de l'entreprise pour la clôture.

Sur proposition de la commission des sports qui a étudié les 3 devis reçus, le conseil municipal choisit l'entreprise Coté Jardins pour effectuer les travaux de clôture du site du stade.

Des devis sont encore en attente pour les travaux de peinture des vestiaires et d'isolation de la salle des associations. La réfection des mains courantes est annulée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demandes emplacement : un vendeur de pizzas propose de venir le vendredi soir à compter de janvier 2024, et un food truck est également intéressé, le mardi soir leur sera proposé. Définir un tarif, pour l'électricité.
- Le chauffage de l'espace Beaumont a été saccagé par une voiture.
- Problème récurrent du parquet à l'espace Beaumont.
- Travaux de tampons dans le bourg faits ce samedi 4 novembre 2023.

La séance est levée à 22h35.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 17 novembre 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, , Corine DAVAU, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Sébastien PICOTIN.

Absents : Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Vincent GOUMIN, excusés

Procuration(s) : Jean-Marc POMME a donné procuration à Anne-Marie THEVENET, Stéphane LECLERC a donné procuration à Yannick TROTIGNON, Kathia CHABAUD a donné procuration à Yves GUYAU.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de présents : 9 **Nombre de votants** : 12

La séance est ouverte à 20h05.

1° Itinéraires de promenades et de randonnées pédestres – convention CRDP de Loir-et-Cher 2024-2027.

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a confié la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestres (PDIR) de Loir-et-Cher conjointement au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (CRDP 41) et à l'Agence de Développement Touristique Val de Loire (ADT).

A ce titre, dans le cadre de la mission qui lui est déléguée par sa fédération de tutelle et conformément à la mission confiée par le Conseil Départemental, le CRDP 41 a mis ses compétences techniques à la disposition de l'ensemble des collectivités du département, pour la mise en œuvre et la promotion d'itinéraires de randonnées pédestres sur leurs territoires.

A cet effet, une convention tripartite a été signée avec le CRDP 41 et la Communauté de Communes Val de Cher Controis, pour déterminer précisément les engagements de chacun.

Celle-ci arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, afin de poursuivre cette action sur la commune, il est proposé au conseil municipal de renouveler à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 4 années, la mission du CRDP 41 par conventionnement tripartite avec ce dernier et la Communauté de Communes Val de Cher Controis, qui en assurera le financement en tant que maître d'ouvrage du projet.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention de partenariat relative à la promotion de la randonnée pédestre et autorise le Maire à signer la dite convention avec le CRDP 41 et la CCV2C.

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Validation des mises à jour des contrats de location des salles des fêtes.

Sur proposition de Madame le Maire, les mises à jour administratives des contrats de location des salles des fêtes (Rue Nationale et espace Beaumont) sont adoptées.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 50 € pour charges (eau et électricité) aux associations lors des mises à disposition gratuites de la salle des fêtes Rue Nationale.

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3° Budget communal : décision modificative budgétaire.

Il s'agit d'une part de financer le lancement des changements de luminaires dans les bâtiments communaux (mairie, MAFFA, salle des fêtes), comme il a déjà été fait dans les locaux de l'école, avec les crédits du projet de remplacement des mains courantes du stade qui a été abandonné, et d'autre part de prévoir une participation au SIVOS, selon :

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 (suite)

Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2313 – opération 10011- infrastructures sportives	-27.000,00 €			
2313 – opération 10007 – restauration bâtiments		+27.000,00 €		
TOTAL	-27.000,00 €	+27.000,00 €		

VOTE : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22 – dépenses imprévues	-3.000,00 €			
65 – 655541 Contribution SIVOS		+3.000,00 €		
TOTAL	-3.000,00 €	+3.000,00 €		

VOTE : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4° Lancement de la concertation sur les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...), mais elles ne garantissent pas leur autorisation.

Madame le Maire propose d'informer le public par le biais du prochain bulletin d'informations communal trimestriel, Chém'Infos, de la localisation des zones.

VOTE : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5° Subvention exceptionnelle à « La Forme à Chémery ».

Madame le Maire explique que l'association « La forme à Chémery » l'a sollicité pour une subvention exceptionnelle pour acheter du matériel suite au nombre important d'adhérents. Elle propose de leur verser 750 €.

VOTE : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire, Jean-Marc POMMÉ et Alain ANGIER se sont rendus au Salon des Maires à Paris le 22 novembre.

Réflexion sur le problème du parquet de l'espace Beaumont : peut-être le remplacer par du carrelage, moins onéreux et plus fiable.

Cérémonie de la Sainte-Barbe samedi 25 novembre 2023 à 16h30 à la salle des fêtes.

CELA S'EST PASSÉ...

LE COMITÉ DES FÊTES

La marche de la sardinade a eu lieu le dimanche 15 octobre sous un beau soleil, malgré la fraîcheur matinale, mais avec ce léger voile de brume présage de beau temps.

Les 469 marcheurs présents ont pu profiter pleinement des parcours de 5, 10, 15 et 20km tracés dans notre belle campagne sur des chemins en parfait état et ont dégusté avec gourmandise les sardines grillées.

Merci aux marcheurs d'être venus si nombreux et à tous les bénévoles qui se sont levés tôt pour les accueillir.

Prochains rendez-vous avec le Comité des Fêtes :

- **Vendredi 19 janvier à 20h30 au club des Jeunes pour l'Assemblée Générale**
- **Dimanche 14 avril pour le vide grenier**



Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2024.



Ici en pleine nature au petit ravitaillement sur le parcours des 20km

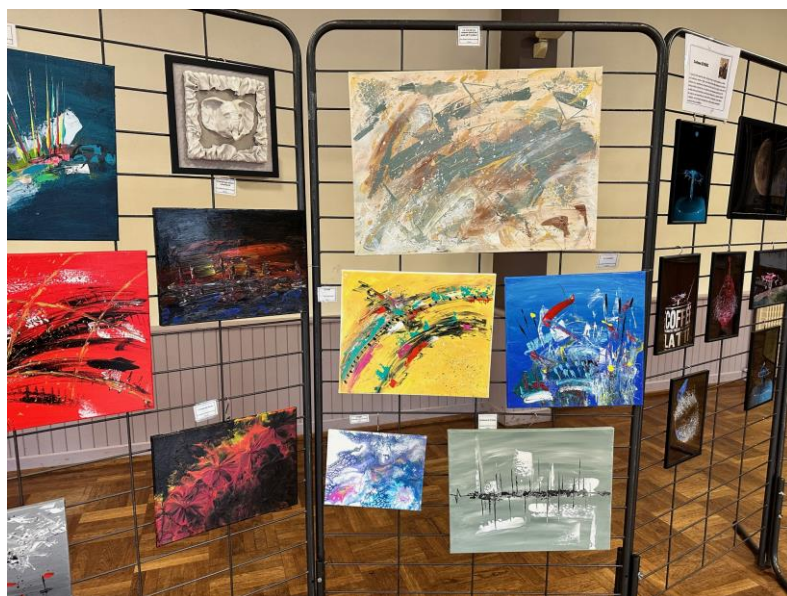


CHÉMERY S'EXPOSE

Les 28 et 29 octobre dernier avait lieu à la salle des fêtes du centre bourg la toute première édition de « CHEMERY s'expose » organisée par Corinne LEVENEZ, Chéméroise d'adoption depuis 4 ans, créatrice du groupe Facebook « tu es de Chémery (41700), actus, infos, photos ... » mais aussi peintre et photographe amateur à ses heures perdues, avec l'aide de Jacqueline GUYAU, également artiste peintre amateur.

Si la météo n'était hélas pas des plus clémentes, ce ne sont pas moins de 120 visiteurs qui ont pu admirer les œuvres proposées par les artistes Chémérois présents à leurs côtés à savoir Vincent MARIE-FRANCOISE, dessinateur professionnel qui dispense également des cours de dessins depuis la rentrée dans le cadre de l'association « Loisirs-Déco- Jardinage », Nathalie RETY, Dominique LE GUEN et Sylvie DELALANDE, artistes peintres amateurs et Yvelise MESTRA créatrice de cartes en scrapbooking.

Tous les visiteurs ont été ravis de cette initiative, de pouvoir échanger avec les artistes présents et ont été nombreux à réclamer une prochaine édition, en témoigne les nombreux mots d'encouragement laissés sur le livre d'or : « C'est une belle surprise de découvrir autant d'artistes et de talents à Chémery. Bravo à vous tous, un peu de douceur fait du bien », « Bravo, c'est bien agréable à l'œil, c'est bien magnifique, c'est une expo à renouveler », « très bonne initiative ce salon.



Nous sommes entourés d'artistes à Chémery »...

Enfin certains Chémérois ont profité de cette occasion pour postuler pour la prochaine édition.

Chémery est définitivement un village d'artistes et rendez-vous est donc pris en 2024 pour la seconde édition de « CHEMERY s'expose ».

CELA S'EST PASSÉ...

SAINTE-BARBE 2023

Les Pompiers de Contres, Couddes, Sassay et Chémery ont, cette année, fêté ensemble leur Sainte Patronne à Chémery.

C'est donc sur le parking de l'école, que se déroulait la cérémonie en présence des Maires des communes du secteur, d'élus départementaux et de notre nouveau Sénateur Jean-Luc Brault et bien sur des officiers des sapeurs-pompiers venus de Blois et des alentours.

Les musiques de Contres et de Chémery, réunies pour l'occasion, ont assuré les sonneries officielles.

Après le passage en revue des troupes et du matériel par les autorités, place à la remise de grades et de médailles.

À cette occasion, le Sergent-Chef Patrice DOREAU a reçu des mains du Colonel Thierry ROBERT la médaille d'argent pour 20 ans de service dans les Pompiers.

Alexandra REGNIER, Delphine RIOLLET, Manon DOREAU et Raphael LIONS ont obtenu leur galon de sapeur de première classe.



Alexandra, Manon, et Raphaël
(Delphine absente pour la photo)



Notre chef du Centre de Secours de Chémery, le Lieutenant Éric NICOLET, a présenté le bilan des activités cumulées des quatre centres de secours pour les 12 mois écoulés : soit plus de 1000 interventions.

Après les discours des officiels, c'est la remise des diplômes validant les formations.

À Chémery, Alexandra REGNIER qui a passé avec succès le permis POIDS LOURD en avril, vient de finir sa formation COD1 (conduite d'engins pompe et gestion de l'hydraulique) et se voit remettre son diplôme.

Puis place au vin d'honneur offert et servi par la municipalité de Chémery, avant de terminer la soirée par notre repas de Sainte Barbe à la salle des fêtes de Contres.

Vos Pompiers vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024 et vous remercient de l'accueil toujours aussi chaleureux que vous leur réservez lors de la tournée des calendriers.

CELA S'EST PASSÉ...

COMITÉ DE JUMELAGE

MARCHÉ DE NOËL DU COMITÉ DE JUMELAGE

Nous avons accueilli cette année une trentaine d'exposants dans une salle comble, mais sans nos amis d'ERDEN.

Nous avons reçu des félicitations de visiteurs pour la diversité et la qualité des produits proposés, la plupart artisanaux, et des exposants pour l'accueil et l'organisation.

Vous pouviez trouver du miel, des bijoux, du champagne, du chocolat artisanal, du Saint Nectaire, des objets de Noël tous artisanaux, des gâteaux, des produits de beauté, des objets en bois, des peintures, des peluches, des spécialités orientales, des éponges, des sacs à main, foulards..., du vin de Chémery au bar, des articles pour animaux...



Les parents d'élèves, chaudement vêtus, vendaient des crêpes et du vin chaud et ont fait une tombola pour faire gagner une magnifique corbeille de produits locaux pour les adultes et aussi de magnifiques lots pour les enfants. Il y avait foule dans leur stand extérieur ! Merci à eux pour l'ambiance chaleureuse qu'ils mettaient à l'entrée, bien froide, de la salle.



Nous avons eu le plaisir de recevoir le Père Noël, chargé de bonbons qu'il distribuait aux enfants et aussi aux « grands » s'ils étaient sages !



Cette année encore, c'est le Comité des fêtes qui vendait les huîtres, à consommer sur place ou à emporter, mais aussi des châtaignes grillées et de la soupe à l'oignon dans un stand à l'extérieur, face à l'entrée de la salle des fêtes.



Tous les membres du comité de jumelage vous présentent leurs vœux les meilleurs pour 2024.

ANIMATIONS 2024 DES AMIS DE LA MAISON D'ODETTE

- Mercredi 24 janvier à 15h : Assemblée générale suivie de la galette des Rois
- Mardi 27 février à 15h : Monsieur AUSSEUR – crêpes
- Mercredi 27 mars à 15h : Animation chanteuse Marie-Christine THIERCELIN
- Mardi 23 avril à 15h : Loto des fleurs
- Mercredi 29 mai à 15h : Animation
- Mercredi 26 juin à 15h : Animation



Les membres du bureau de l'association vous présentent une excellente année 2024.

LOISIRS DÉCO JARDINAGE

L'association présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à toute la population de Chémery et remercie l'ensemble des adhérents qui participent aux différents cours et animations. Merci pour la confiance qu'ils nous accordent.

Pour plus de renseignements, **consultez le site** de la commune :

<http://www.chemery.fr/index.php/vie-culturelle-et-sportive/vie-culturelle-et-sportive/associations>

Adresse mail : ldj.chemery@gmail.com

NOUVEAU FOOD TRUCK À CHÉMERY

Envie d'un Food Truck pour vos événements ?

Monthou Pizz'

Privatisez moi !!!

Vente à emporter

07 60 68 07 80



Retrouvez-moi tous les vendredis soirs de 16h à 22h, sur le parking de la place de l'Eglise.
Au plaisir de vous servir !!!

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 3 juillet 2023
- 25 septembre 2023
- 16 octobre 2023
- 13 novembre 2023

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- Sur le site internet : <https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

CHÉM'INFOS N°14 Avril à juin 2024

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 29 février 2024**, date butoir, pour une parution à partir du 2 avril 2024. Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

ÉTAT CIVIL

Mariages :

Le 23 septembre 2023 se sont mariés Manon MÉTIVIER et Romain ESCOBAR
Félicitations aux heureux mariés

Décès :

Madame PORTASSAU Marie-Thérèse, épouse BOUCHER, décédée le 13 octobre 2023.
Sincères condoléances à toute la famille

Monsieur CHARLES Pierre décédé le 23 novembre 2023.

Sincères condoléances à toute la famille



Chers clients,

Nouvelle année – Nouveau départ

Monsieur Jean-Pierre Dubreuil, gérant de la SARL Dubreuil Automobiles, vous informe du changement de propriétaire, dès le début d'année 2024.

Après plus de 40 ans de service, il est temps pour lui de laisser sa place et de profiter de sa retraite. Toutefois les clients peuvent être rassurés, l'activité continue sous la coupe de son nouveau propriétaire Monsieur Maxime MARCHADIER.

En effet, le garage Dubreuil deviendra dorénavant **SAS CHÉMERY AUTO** à partir du **2 janvier 2024**. Les coordonnées restent identiques. Vous pouvez joindre le garage au 02 54 71 80 06.

Monsieur DUBREUIL Jean-Pierre tient à remercier tous ses clients et fournisseurs de leur confiance tout au long de cette aventure, et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

J.P. DUBREUIL

RECHERCHE AGRICOLE

Pour sauvegarder notre patrimoine

recherche vieux matériel agricole, viticole neuf occasion ou réformé.

Enseignes, véhicules publicitaires HS ou épaves
Prospectus sur matériel agricole

S'adresser par courrier auprès de

M. Jean-Luc TROUSSELET

46, rue de la Cambuse
41130 CHATILLON-SUR-CHER



© Frédéric DESCHAUME



HISTOIRE DE FAMILLE DU FOOTBALL

FINALE DE LA COUPE DE LOIR-ET-CHER 1983

1983 – 2023 : voilà 40 ans, l'U.S. CHÉMERY, qui n'était pas encore le CMSR, jouait la finale de la coupe du Loir-et-Cher de football, nommée la coupe R. ETELLIN.

Après avoir laissé derrière eux, Montlivault, Chaumont/Loire, F.C. Bourré, Chitenay, Cellettes, les joueurs accompagnés d'un bus de supporters affrontèrent en ¼ de finale Montoire, chez eux, par un froid polaire.

L'U.S. ramena la victoire, c'était le 13 février 1983.

En avril, Selles/Cher accueillit la ½ finale U.S. Chémery - AAJ Blois (la réserve) 3 divisions d'écart.

Dans des tribunes pleines à craquer « *Chémery réalise l'impossible exploit face à l'AAJB. Les joueurs luttèrent jusqu'à l'épuisement pour conserver ce petit but* » (article de la NR d'avril 1983).

Autant vous dire que cette victoire fut fêtée de belle manière.

La finale aura lieu le vendredi 20 mai 1983 et sera jouée de nouveau à Selles/Cher, le district ayant accepté, les finalistes étant des équipes du sud de la Loire : Chémery – Romorantin.

Devant un public nombreux, le district n'avait pas prévu assez de tickets d'entrée !!

Les tribunes n'étaient pas suffisantes, le terrain était entouré de plusieurs rangs de supporters.

Cela faisait bien longtemps que le district n'avait pas vu autant de public pour une finale.

Le village de Chémery n'a jamais été aussi vide !!

Devant une ambiance magique et folle, notre équipe a pris « une fessée » en 1^{ère} mi-temps et ne put relever le défi :

- ✓ score mi-temps 5 à 1
- ✓ score finale 6 à 2

La fête fut tout de même magnifique avec une soirée organisée par le club des supporters, créé dans cette belle saison. 200 amis et supporters y participèrent.

N'oublions pas nos majorettes hommes qui animèrent l'entracte du match.

Nous parlons d'une belle saison, l'US Chémery monta aussi en 1^{ère} division départementale.



U.S. CHÉMERY : de gauche à droite

Patrick BRULÉ (capitaine) – Alain DUPUIS – Henri LECOMTE – Alain BRIZARD – Jacques MITAUT - Dominique DEVAUX – Jean-Luc BRAULT

Dominique BRIQUET – Jean-Luc BODIVIT - Jean-Philippe BRAULT – Jean-Michel PLOQUIN - Patrice POURRET – Patrick DUBOIS

L'entraîneur de cette équipe : Patrick BRULÉ

Le Président : Hubert TROTIGNON

Le secrétaire : Michel DARDOUILLET



Les tribunes du stade des Pressigny à Selles/Cher lors de la finale

Archives de Béatrice DARDOUILLET





Les membres de l'association
vous invitent
à venir nombreux

AU REPAS DE LA SAINT VINCENT À CHÉMERY

Le samedi 27 janvier 2024
À 12h30 à l'Espace Beaumont

Prix du repas : 37 € / personne

Inscription accompagnée du règlement
avant le 20 janvier 2024
à l'Agence Postale Communale
(Horaires d'ouverture : les matins de 9h à 12h)



ANIMATIONS

Orchestre Jean Midalain
Les Trompes de Chasse

Pour tout renseignement : 07 85 58 14 08

Sud
Val de Loire



LA BONNE AVENTURE

de Beauval à Chenonceau

L'équipe de l'Office de Tourisme Sud Val de Loire vous accueille au sein de ses 3 Maisons (Saint-Aignan, Montrichard, Selles-sur-Cher) afin de vous accompagner dans la redécouverte de votre territoire, du plus incontournable au plus insolite.

Vous y trouverez :

- Des inspirations pour vos sorties du week-end (restaurants, brocantes, sorties nature...)
- Des billets à tarifs réduits (Zoo de Beauval, Chambord, Amboise...)
- Des produits locaux (confitures de Cheverny, miel de Bourré, savons d'Angé...)

Professionnels du tourisme, rejoignez notre réseau de partenaires, nous vous accompagnons et vous aidons à rayonner en Sud Val de Loire.

Pour plus d'informations (horaires, agenda...) : RDV sur www.sudvalde Loire.fr

Maison du Tourisme de Saint-Aignan – 60 rue Constant Ragot, 41110 SAINT AIGNAN – 02 54 75 22 85

Maison du Tourisme de Montrichard – 67 rue Nationale, 41400 MONTRICHARD - 02 54 32 05 10

Maison du Tourisme de Selles-sur-Cher – 26 rue de Sion, 41130 SELLES-SUR-CHEM – 02 54 95 25 44



ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE **QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE**
UNE ÉCOUTE **BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...



02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin - 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

Reconnue d'utilité publique

Dom@dom téléassistance
est un service de la
Fondation Partage et Vie.

Communauté de communes Val de Cher Controis



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le 16 octobre dernier, le conseil communautaire s'est réuni pour procéder à l'élection du nouvel exécutif de la Communauté de communes Val de Cher Controis. Pour endosser ses nouvelles fonctions de sénateur, Jean-Luc Brault a passé le relais de la présidence de la Communauté de communes à son 1^{er} vice-président et maire de Saint-Georges-sur-Cher Jacques Paoletti.

Les membres du bureau

- Jacques PAOLETTI, président, Saint-Georges-sur-Cher
- Stella COCHETON, vice-présidente en charge des finances, Selles-sur-Cher
- Jean-François MARINIER, vice-président en charge de l'eau/assainissement et GEMAPI, Monthou-sur-Cher
- Martine DELORD, vice-présidente en charge des ressources humaines, Le Controis-en-Sologne
- Christian SAUX, vice-président en charge du développement culturel et de la vie associative, Châteauneuf
- Christine OLMIER, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse et des services à la population, Pontlevoy
- Alain GOUTX, vice-président en charge de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, Pouillé
- Karine MICHOT, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et du développement numérique, Le Controis-en-Sologne
- Jean-Jacques ROSET, vice-président en charge des infrastructures et des zones artisanales, Noyers-sur-Cher
- Damien HENAUULT, vice-président en charge du développement touristique, Montrichard Val de Cher
- Alain POMA, vice-président en charge du Plan Climat (PCAET) et de la mobilité, Châtillon-sur-Cher
- Bernard CORNEVIN, conseiller délégué aux centres aquatiques
- Patrick GIBAUT, conseiller délégué à l'agriculture
- Membres complémentaires : Bernard Biette, Éric Martelliéra, Olivier Racault, Éric Lacroix, Jean-Pierre Epiais, Éric Carnat et Pierre Langlais.

Chiffres clés

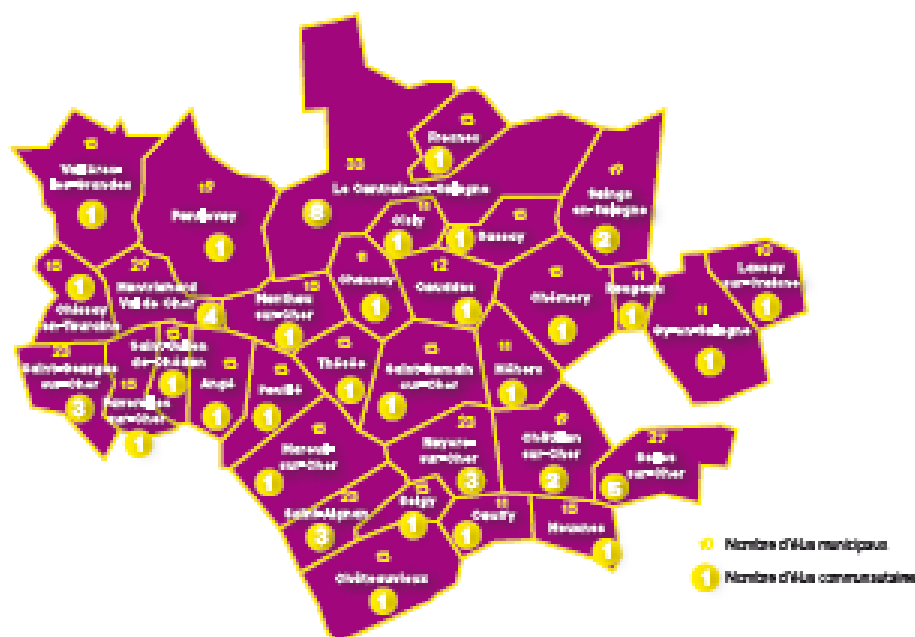
48 000
habitants

33
communes

55
élus communautaires

94 M€
de budget 2023

Votre territoire



Nos missions

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et renouvellement d'équipements locaux et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Environnement
- Politique de santé
- Politique culturelle, sportive et de loisirs



Programmation 2024 - spectacle jeune public - Sauve-mouton par la Cie Discrète

© Spectacles Loup Garin

Agenda

VŒUX COMMUNAUTAIRES

MER. 17 JANVIER • 18 H 30
Soings-en-Sologne - Salle des fêtes
Cérémonie des vœux de la Communauté de communes

A ROUND IS A ROUND

VEN. 26 JANVIER
Feings - Théâtre du Grand Orme
Pièce par le Théâtre des Vallées

GÂCHIS-BOUZOUK

MER. 29 JANVIER
Sassay
Spectacle de Pile poil et cie

DIMANCHE EN FAMILLE

Spectacles jeune public autour d'« Éclats de lire » avec un spectacle suivi d'un goûter. Entrées de 5 € au profit des projets culturels des écoles primaires. Gratuit pour les moins de 12 ans.

DIM. 10 MARS • 16 H 00
Vallières-les-Grandes - Salle des fêtes
Sauve-mouton par la Cie Discrète

DIM. 7 AVRIL • 16 H 00
Salles-sur-Cher - Cinéma
Sauve-mouton par la Cie Discrète

DIM. 2 JUIN • 16 H 00
Mareuil-sur-Cher - La Réveil
Sept histoires par la Cie Grand Tigre dans le cadre du salon du livre

FORUM JOBS D'ÉTÉ

SAM. 16 MARS • 09 H 00
Le Controis-en-Sologne
Forum jobs d'été pour les jeunes de 17 à 25 ans : jobs d'été, Infos jeunes, animation, ...

L'HISTOIRE DE L'ARGENT

SAM. 30 MARS
Feings - Théâtre du Grand Orme
Pièce par la Cie Ricotta

ORIMAQUES EN OUISSINE

MAR. 16 AVRIL
Feings - Théâtre du Grand Orme
Concert de l'Ensemble Orchestral de Loir-et-Cher

NEW TRAD FEST

VEN. 10 & SAM. 11 MAI
Saint-Aignan - Salles des fêtes
Festival de musiques actuelles autour de la musique traditionnelle et ses « révisitations »

OHAOUN SA MUSE

DIM. 26 MAI
Saint-Aignan - Aux Bernardines
Concert Renaissance du Banquet du Roy dans le cadre d'un mini-festival Ronsard

MEUSNES IN JAZZ


SAM. 8 JUIN
Meusnes - Château de Quincy


Plus d'infos et autres manifestations sur www.val2c.fr & page facebook Val de Cher Controis Attention, agenda prévisionnel.




Suivez toute l'actualité de votre Communauté de communes

 sur facebook

 sur www.val2c.fr

 sur linked in

 par newsletter



LE PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS



CONTRAT
RÉGIONAL DE
SOLIDARITÉ
TERRITORIALE



LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Signataire d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la région Centre-Val de Loire, c'est 11,713 millions d'euros qui ont été alloués par la Région entre 2017 et 2023 pour soutenir les projets structurants portés par les communes, les deux communautés de communes, ainsi que les porteurs de projets privés. Plus de 180 projets ont ainsi été financés sur le Territoire.

Le contrat de 4^{ème} génération arrive à son terme et le prochain, en partenariat étroit avec les deux communautés de communes, devrait débuter dans quelques mois.

Sur notre Territoire du sud Loir-et-Cher, le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a accompagné de nombreux projets comme la création de la Maison de Santé de Selles-sur-Cher, ou encore l'aménagement en cours de la véloroute Cœur de France à vélo,



mais aussi la perméabilisation de la cour d'école de Saint-Aignan, l'aménagement de la bibliothèque de Monthou-sur-Cher ou la réhabilitation de la porte des Béliers à Romorantin...



Contact Pays : Julien BEAUDON
direction@pvc41.fr



LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE



Le « Conseiller en Énergie Partagé » accompagne les communes et associations du Pays désireuses d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. En 2023, le C.E.P. est intervenu en appui technique sur plusieurs projets, dont notamment la rénovation et l'isolation de l'école de Chissay-en-Touraine et l'installation de sa chaufferie biomasse, ou encore les travaux d'isolation du logement communal de Vallières-les-Grandes.



Contact Pays : Emmanuel CHARONNET
cep@pvc41.fr

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



Le Pays a été lauréat pour porter ce projet.

En 2023, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- Formations culinaires auprès du personnel de restauration scolaire de plusieurs écoles,
- Ateliers de « sensibilisation / réflexion » auprès des scolaires de cycle 3, comme à Châtres-sur-Cher, Menetou, Pouillé, Mareuil ou encore à Fresnes.
- Élaboration d'un projet « Imagri », qui a réuni les acteurs locaux en vue de diviser les émissions directes et indirectes des gaz à effets de serre à l'échéance 2050.

contact@pvc41.fr





LE PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

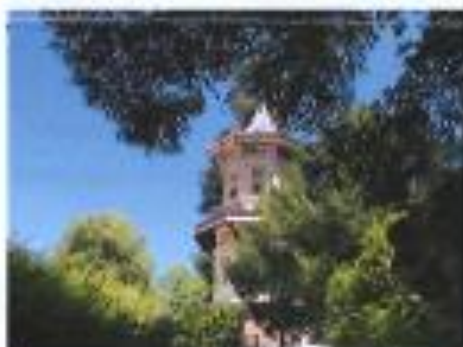
LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est vu décerner le label « Pays d'Art et d'Histoire » le 11 septembre 2014 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXIe siècle.

Les collectivités territoriales distinguées, s'engagent alors, par le biais d'une convention déconale signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, à renforcer leurs politiques de valorisation des patrimoines.

Toutes nos actions et publications sont en ligne et téléchargeables gratuitement sur notre site



Contact Pays : Valérie CHAPEAU
contact@pvcv41.fr

LEADER - PROGRAMME EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour la période 2023-2027.

L'installation du Comité de programmation a eu lieu mercredi 11 octobre 2023 dans les locaux de la Majo à Romorantin, où Jean-Luc BROUTIN a été élu Président du GAL*. C'est lors de ce Comité de programmation, constitué d'acteurs publics et privés, que les projets sont présentés et évalués, afin de valider ou non leur éligibilité et l'accord de subvention.



Pour cette nouvelle stratégie du programme LEADER 2023-2027, il s'agit de : « Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais ». Elle s'adresse toujours aussi bien à des porteurs de projets publics que privés (associations, entreprises...).

L'enveloppe FEADER allouée pour la période 2023-2027 s'élève à 905 000 €, dont une partie dédiée au financement de l'animation. Les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà contacter la chargée de mission LEADER pour de plus amples renseignements.

* Un GAL est un Groupe d'Action Locale : il s'agit de l'ensemble des acteurs qui mettent en place le programme LEADER sur le territoire du Pays.



Contact Pays : Camille GILLET
leader@pvcv41.fr

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS SUR SON SITE INTERNET

www.pays-sud41.fr

Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais - 1 Quai Siebeyren - 41130 SULLES-SUR-CHER - 02.54.97.78.00

contact@pvcv41.fr - site Internet : www.pays-sud41.fr

REPAIR CAFE

Ne jetons plus,
réparons ensemble nos objets !



CHÉMERY

samedi 9 MARS

de 13h30 à 17h30 - gratuit - salle des fêtes

Inscriptions obligatoires pour les réparations :

Repair Café Blois

06 75 82 16 32

repaircafeblois@gmail.com

petit électroménager, hifi, lecteur dvd, radio,
horloge, lampe électronique, outillage, aspirateur...



Le Phénix

02 54 79 66 66

velo-p@aihdc.com

réparation et entretien de vélos



Amalys couture

06 33 94 44 98

amalys.couture@gmail.com

réparation et petits travaux de couture



Informations : SMIEEOM Val de Cher - 07 61 47 81 71 - preventiondechets.smieeom@gmail.com

Les ordures ménagères



Elles sont collectées chaque semaine. Le bac gris de collecte ne doit contenir que des déchets non recyclables.

Rappels :

- La poubelle doit être sortie la veille du jour de la collecte.
- En cas de jour férié, les collectes sont assurées normalement, à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent durant la semaine, jusqu'au samedi.
- Le contenu du bac est directement transporté vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement.

Pensez-y ! N'y jetez pas de déchets recyclables ou dangereux.

Besoin d'un bac ?



APPELEZ LE

0 800 350 103 !!!

- Emménagement, déménagement, nouvelle habitation.
- Changement de volume, selon la taille de la famille.
- Réparation, vol ou disparition du bac.

Afin de simplifier les échanges d'information, merci de vous munir du numéro inscrit sous le code barre de l'étiquette au dos de votre bac.



Horaires d'ouverture

Du 1er octobre au 31 mars

Lundi : 10h-12h & 14h-17h
Mardi : fermées
Mercredi : 10h-12h & 14h-17h
Jeudi : 10h-12h & fermées
Vendredi : 10h-12h & 14h-17h
Samedi : 10h-12h & 14h-17h

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi : 9h30-12h & 14h-18h
Mardi : 9h30-12h & 14h-18h
Mercredi : 9h30-12h & 14h-18h
Jeudi : 9h30-12h & fermées
Vendredi : 9h30-12h & 14h-18h
Samedi : 9h30-12h & 14h-18h

Fermeture les dimanches et jours fériés.

Déchèteries

Billy
Contres - Le Controis-en-Sologne
Montrichard Val de Cher
Noyers-sur-Cher



Fonctionnement :

Carte d'accès SMIEEOM obligatoire, à demander à l'agent d'accueil si vous ne l'avez pas encore.

Le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire, à raison de 1m³ par jour et par type de déchets, de 2m³ par jour pour les déchets verts.

Il est payant pour les professionnels.

Aide financière à l'achat de composteur



Vous souhaitez passer au compostage individuel de vos biodéchets ?

Le SMIEEOM propose une aide financière d'un maximum de 40 € à l'achat de votre composteur. Formulaire de demande disponible sur www.smieeom.fr, par mail : info@smieeom.fr, sur appel téléphonique : 02 54 75 76 66

Les déchets recyclables

- ➔ Déposés dans les colonnes de tri des Eco Points, ils sont ensuite recyclés pour la plupart, ou traités dans des installations spécifiques.
- ➔ Trier ses déchets demande de la rigueur et de l'organisation à la maison, au travail et même en vacances !
- ➔ En cas de doute ou pour trouver un Eco Point : www.smieeom.fr ou 02 54 75 76 66

 Pour toute information sur nos services, appelez le 02 54 75 76 66

- ➔ Mise à disposition de sacs de pré-tri, Petit Guide de tri, Réglette de tri, Guide de compostage, Stop-pub...
- ➔ Aide à l'achat de composteurs,
- ➔ Réception de l'Eco du Tri dans votre boîte aux lettres,
- ➔ Abonnement à la newsletter : www.smieeom.fr



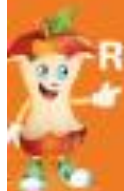
DEFI DECHETS 2024

Participez au Défi déchets proposé par le SMIEEOM et Sologne Nature Environnement. De janvier à avril 2024, pesez vos déchets, apprenez à réduire les quantités jetées dans la poubelle

grise, grâce à des ateliers Zéro Déchets : confection d'emballages réutilisables, fabrication de produits cosmétiques, cuisine anti-gaspi, compostage. Devenez la famille Défi déchets de votre commune !

Informations & inscriptions : 02 54 76 27 18 // 07 61 47 81 71 // preventiondechets.smieeom@gmail.com

Retour en images 2023



Février
Ouverture de la déchèterie du Controis-en-Sologne.



Mars
Conférence Zéro déchet de Jérémie Pichon à Saint-Georges-sur-Cher.



Septembre
Installation de nouvelles colonnes de tri aériennes au design cubique et coloré.

Repair Cafés en mars, juin & octobre
Mur-de-Sologne, Contres & Bourré.



Novembre
SERD 2023 à Selles/Cher : réduction et recyclage des emballages.



Aidez-nous à sauvegarder les tombes des « Morts pour la France »

Des tombes de combattants "Morts pour la France" **disparaissent chaque jour** dans nos cimetières communaux, à travers le pays. Ces tombes sont celles de combattants dont le corps a été restitué à leur famille après chacun des grands conflits auxquels la France a participé (1914-1918 ; 1939-1945 ; Indochine ; Algérie ; Opex).

Lorsque prend fin la concession de la tombe, la tombe est **supprimée** et les restes du combattant rejoignent un ossuaire anonyme. La disparition de ces tombes est une **faute mémorielle**. Par leur présence dans les cimetières communaux ces tombes participent au croisement d'une triple mémoire : familiale, locale et nationale. Si la première mémoire, celle des familles, peut en effet s'éteindre, celles des communes et de la Nation s'inscrivent elles, dans la durée.

Alors que les cimetières communaux s'imposent aujourd'hui plus qu'hier comme des lieux de la mémoire partagée des Français, il est **urgent de sauvegarder ces tombes** et de redonner un destin aux "Morts pour la France" qui y sont inhumés. Le Souvenir Français s'y est engagé. Pour relever ce défi, il a **besoin de tous les citoyens, il a besoin de vous !**

Une autre mission importante de notre association est la **transmission mémorielle**. Pour cela, le Souvenir Français, Comité de Saint-Aignan, participera au financement de **deux voyages scolaires** pour les élèves du collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan à destination de **lieux de mémoire**. Là encore, ces opérations ne peuvent avoir lieu sans l'existence de nos adhérents dont les cotisations permettent ces actions.

Souvenir Français, Comité de Saint-Aignan, 22 rue de la Jalterie, 41130 Châtillon-sur-Cher

jc.bachelier@gmail.com 07.60.07.55.00



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense
et Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Ministère des armées - SGA/COM 2019

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



SGA
Secrétariat général pour l'administration



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous



Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



© Marc Mottesser

En 2023 l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides

4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS SENIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETIEN MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
-

Rejoignez l'ADMR
Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la **coopération** entre le client, le **bénévole** et le salarié.
En complément des équipes salariées, le **bénévole** est **ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale,
en nous contactant au **02 54 56 28 00**

Les valeurs de l'ADMR 41
reposent sur la **culture du lien social**



Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

l'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à : jeepostule@fedec41.admr.org



© Marc Mottesser



Association de Selles sur Cher

1, rue Porte Grosset

41 130 SELLES-SUR-CHER

Vie quotidienne

02 54 83 42 00

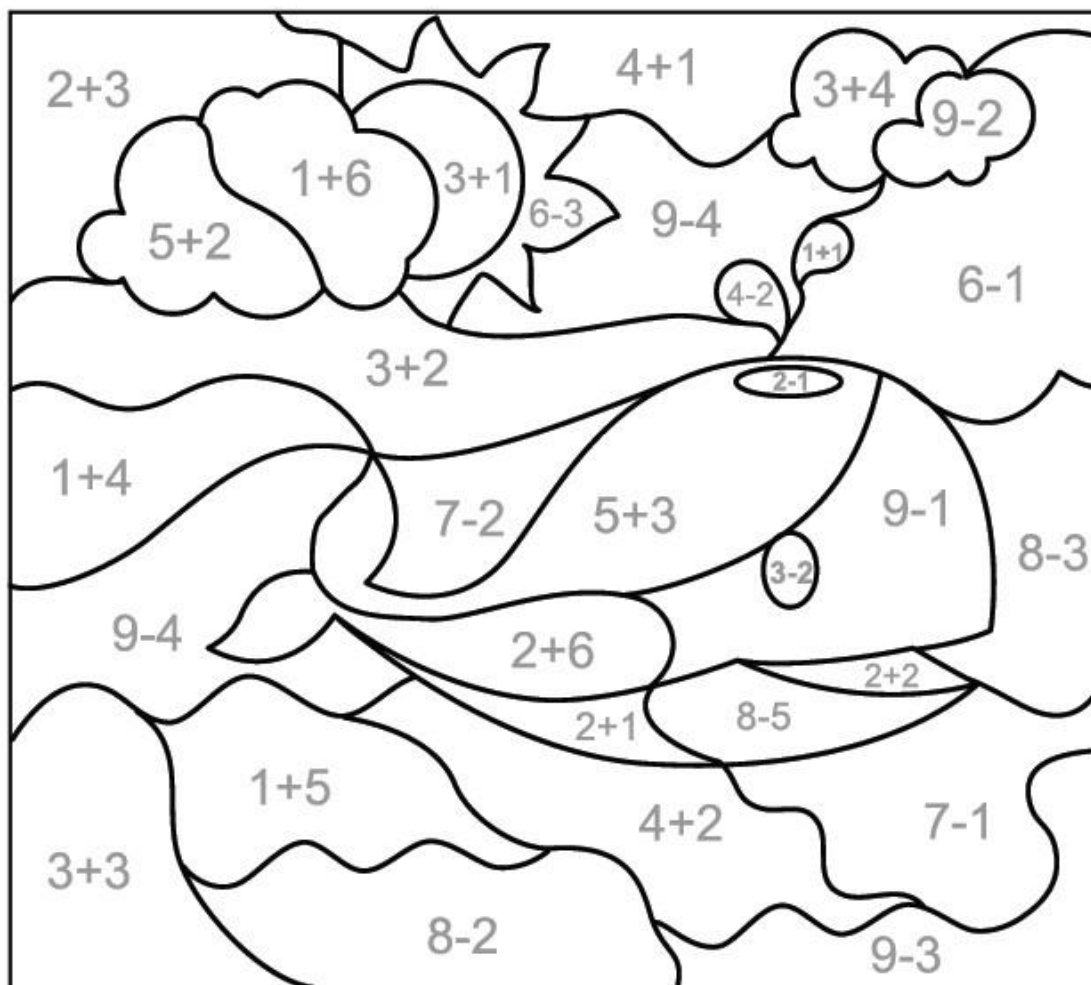
ms-selles@fedec41.admr.org

MOMENT DE DÉTENTE

Coloriage magique, additions et soustractions, résultat inférieur à 8

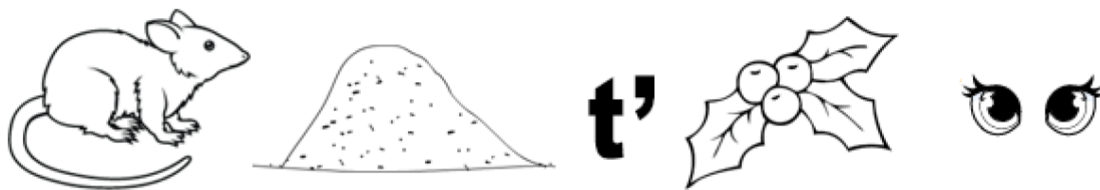
Dans chaque partie du dessin, calcule l'opération.

En fonction du résultat, colorie ensuite cette case de la couleur indiquée dans le code.



lululataupe.com

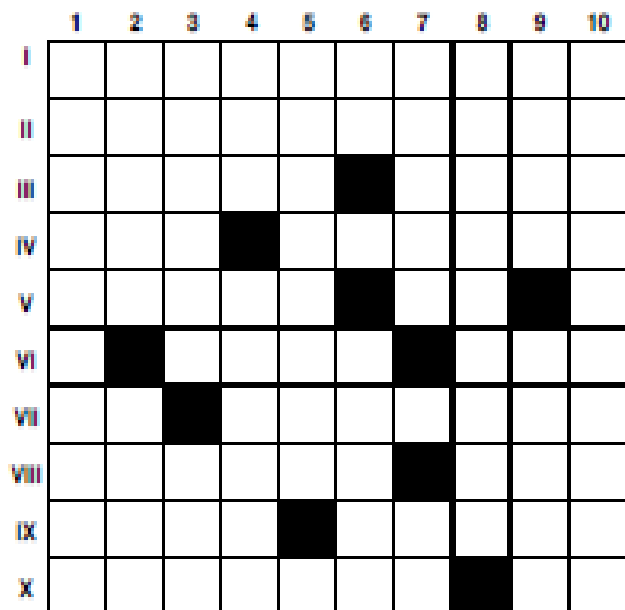
Rébus



Réponse : _____

MOMENT DE DÉTENTE

Mots croisés (Fortissimots)



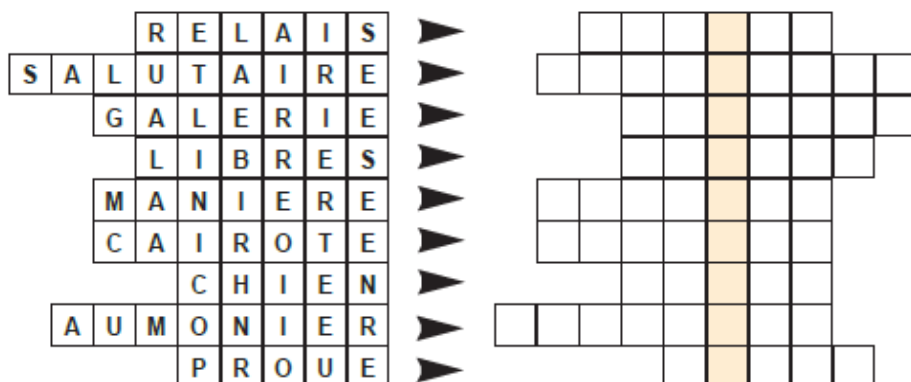
HORIZONTALEMENT

I. Jeux de société. II. Un livre qu'on parcourt de A à Z. III. Impériale récompense. Premier ministre israélien. IV. Vieille armée. Obscurcir. V. Tubes de salle de bain. Accompagne le diplôme. VI. Dégaza. Futur réserviste. VII. Erbium. Légume qui pousse dans la terre et qu'on récolte parfois sous la glace. VIII. Chose peu commune. Rengaine. IX. Immérité. Tous à Rome. X. Perdues. Terminaison.

VERTICALEMENT

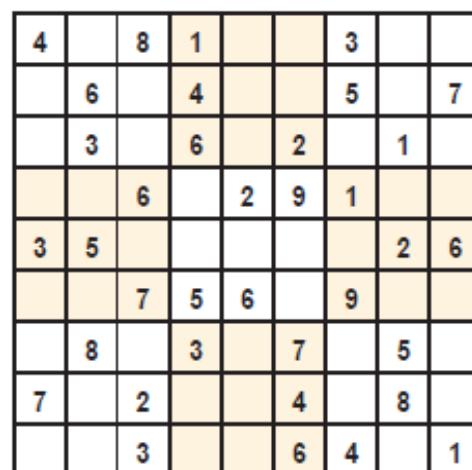
1. Gros oeuvre...ou grand oeuvre, c'est selon. 2. Surchargé. La troupe des sans grade. 3. Héros avisé de la guerre de Troie. Défunte Allemagne. 4. Les orgues de Staline, en abrégé. Bambocheur. 5. Monte en l'air (et y reste). 6. Devant la Vierge. Os de vertébré. 7. Pied de vers. Coutumes. 8. Bourgeoisie révolutionnaire. 9. Grand lac. Maladie de l'oreille. 10. Activité où excellait Louis XVI.

Anagrammes (Fortissimots)



REPORTEZ DANS LA GRILLE DE DROITE DES NOMS DE PAYS FORMÉS À PARTIR DES ANAGRAMMES DE LA GRILLE DE DROITE, ET PARVEZ À FORMER LE NOM D'UN DIZIÈME PAYS DANS LA COLONNE INDIQUÉE.

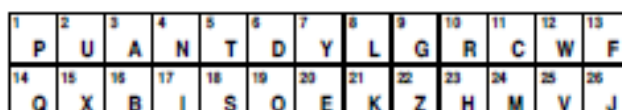
Sudoku



www.fortissimots.com

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°12

Mots codés



Publication
Mairie de Chémery
59, Rue Nationale
41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
Imprimeur : Imprimerie du Centre – 1, rue des Aubépines – 41110 ST AIGNAN/CHER
Dépôt légal à parution 522 exemplaires
ISSN 2493-7509